

DÉLIBÉRATION n° 2025-10-01-05

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>25/09/2025</b>	L'an deux mil vingt-cinq le premier octobre à dix-neuf heures,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire  <i>Étaient présents</i> : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTEL Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno.  <i>Étaient représentés</i> : URAS Michaël, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine.
<b>OBJET :</b>  <i>Modification du règlement de mise à disposition et d'utilisation de la Salle Polyvalente et de la salle Bernard PAGNOT</i>	<i>Procurations données</i> : URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard  <i>Absente excusée</i> : MORENO Christine.  <i>Absents</i> : REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie,  Brigitte ROY est nommée secrétaire de séance.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 23</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	

La Commission « Culture – Animation – Associations », lors de sa réunion du 11 septembre 2025, a proposé une modification concernant le règlement de mise à disposition et d'utilisation de la Salle Polyvalente et de la salle Bernard PAGNOT :

Afin d'améliorer le règlement, il est proposé d'insérer à l'article 7, concernant le nettoyage, la phrase suivante : « Lorsque la salle et les abords sont rendus dans un état de malpropreté dûment constaté au moment de l'état des lieux de sortie, la commune se réserve le droit de faire procéder à la remise en état des lieux et du matériel aux frais du locataire. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve les modifications du règlement de mise à disposition des salles festives (Salle Polyvalente et salle Bernard PAGNOT), à partir du 2 octobre 2025.**

Fait et délibéré à Bavans, le 01/10/2025

La Maire,

Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20251001-DELIB2025100105-DE

Délibération certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 14/10/2025  
Publiée sur site internet le : 14/10/2025